



Suite à ce qui pourrait être l'avant-dernier GT TDS avant le CSA SEAC/PF du 20 novembre, le SNCTA s'étonne :

- ☹ De ne pouvoir faire de propositions qui s'adaptent à l'effectif opérationnel disponible ;
- ☹ De devoir évoluer dans un cadre contraint et non-opérationnel ;
- ☹ De ne pouvoir étudier l'ensemble des possibilités réglementaires d'élaboration et de gestion d'un TDS, en particulier dans le contexte difficile de l'année 2024 ;
- ☹ De devoir intégrer dans les travaux des principes d'un arrêté dont les dispositions sont en cours de négociation.

Alors que son bureau national a obtenu un moratoire sur les tours de service pendant les négociations protocolaires en cours, le SNCTA alerte : le CSA SEAC/PF du 20 novembre ne saurait être le lieu d'un passage en force d'un TDS et de schémas d'armement inadaptés aux enjeux opérationnels.

Le SNCTA invite l'ensemble des contrôleurs de Tahiti à une réunion d'information le jeudi 16 novembre à 14h00.